

Ce que nous défendons



Amélioration de la vie des populations

L'objectif fondamental de l'OMC est d'améliorer les conditions de vie des populations du monde entier. L'Accord de Marrakech qui a institué l'OMC reconnaît que le commerce devrait être orienté vers le relèvement des niveaux de vie, la réalisation du plein emploi et l'augmentation du revenu réel tout en permettant une utilisation optimale des ressources mondiales.



Protection de l'environnement

La protection et la préservation de l'environnement sont des objectifs fondamentaux de l'OMC. Les Accords de l'OMC permettent aux Membres de prendre des mesures pour protéger non seulement la santé des personnes et des animaux et pour préserver les végétaux, mais aussi pour protéger l'environnement. Toutefois, ces mesures doivent être appliquées de la même manière aux entreprises locales et aux entreprises étrangères.



Commerce inclusif

L'OMC cherche à bâtir un système commercial plus inclusif qui permettra à un plus grand nombre de femmes et de petites entreprises de participer au commerce et de récolter les avantages économiques du commerce mondial. L'OMC reconnaît également qu'il est important de s'attaquer à la fracture numérique afin que les économies du monde entier puissent tirer parti des possibilités offertes par l'économie numérique.



Prévisibilité et transparence

Les entreprises, les investisseurs et les gouvernements étrangers devraient avoir l'assurance que des obstacles au commerce ne seront pas érigés de façon arbitraire. La stabilité et la prévisibilité qu'assurent les règles de l'OMC encouragent l'investissement et la création d'emplois et permettent aux consommateurs de profiter pleinement des avantages de la concurrence – comme un plus large choix et des prix plus bas.



Ouverture du commerce

L'OMC veille à assurer autant que possible la bonne marche, la prévisibilité et la liberté des échanges. L'abaissement des obstacles au commerce est une manière évidente d'encourager les échanges; ces obstacles comprennent les droits de douane (ou tarifs) et les mesures telles que les interdictions à l'importation.



Concurrence loyale

L'OMC décourage les pratiques « déloyales » telles que les subventions à l'exportation et la vente de produits à des prix de dumping, c'est-à-dire à des prix inférieurs à la valeur normale pour gagner des parts de marché. Ses règles tentent d'établir ce qui est loyal et déloyal et d'indiquer comment les gouvernements peuvent réagir, notamment en imposant des droits d'importation additionnels calculés de manière à compenser le dommage causé par le commerce déloyal.



Non-discrimination

En vertu des règles de l'OMC, un Membre de l'OMC ne doit pas faire de discrimination entre ses partenaires commerciaux; il ne doit pas non plus faire de discrimination entre ses propres produits, services et citoyens et ceux des autres pays.



Soutien aux économies moins avancées

Plus des trois quarts des Membres de l'OMC sont des économies en développement ou sont en transition vers une économie de marché. Les Accords de l'OMC leur accordent des périodes de transition pour leur permettre de s'adapter aux dispositions de l'OMC et, dans le cas de l'Accord sur la facilitation des échanges, pour leur accorder un soutien pratique en vue de la mise en œuvre de l'Accord.



Partenariats

L'OMC entretient un dialogue régulier avec la société civile, les syndicats, les universités, les milieux d'affaires et les autres organisations internationales pour renforcer la coopération et établir des partenariats. L'initiative des Dialogues sur le commerce de l'OMC et le Forum public annuel offrent une plate-forme à la société civile, aux groupes d'entreprises et à d'autres pour discuter des dernières évolutions du commerce mondial et proposer des moyens d'améliorer le système commercial multilatéral.